

Communiqué de presse

Berne, le 28 août 2019

OUI à la retraite à 65 ans pour tous – NON à une forte hausse de la TVA

L'Union suisse des arts et métiers usam demande que l'AVS fasse l'objet d'une réforme sobre et rapidement applicable. L'usam salue la proposition du Conseil fédéral de fixer à 65 ans l'âge de référence unique. Elle s'oppose à des mesures de compensation onéreuses en faveur de la génération de transition. Elle exige en outre que la hausse maximale des taux de TVA ne dépasse pas 0,3%.

L'AVS connaît des difficultés financières et nécessite des réformes urgentes. En l'occurrence, tout le monde doit contribuer au redressement des finances de l'AVS. En vertu du principe de la symétrie des sacrifices, l'usam est prête à accepter une hausse modérée de la TVA en contrepartie du relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes. Les recettes supplémentaires en faveur de l'AVS ne doivent toutefois pas être plus élevées qu'elles ne l'étaient dans le projet Prévoyance vieillesse 2020 rejeté en votation. Un relèvement de 0,3% des cotisations salariales a été accepté dans le cadre de la RFFA ; il ne peut être question d'aller au-delà. Concrètement, cela signifie que l'augmentation de la TVA dans le cadre du projet AVS 21 ne peut désormais atteindre que 0,3% au maximum. On ne saurait exiger davantage ni de l'économie ni des consommateurs. Sans quoi le tort que cela causerait à la place économique suisse et les pertes en termes de prospérité seraient trop importants. Par ailleurs, il s'agit de respecter la volonté des citoyens, qui se sont prononcés contre une hausse substantielle de la TVA dans le cadre du projet Prévoyance vieillesse 2020.

Mesures de compensation clairement rejetées

L'usam est résolument opposée à l'introduction de mesures de compensation liées au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Les perspectives financières de l'AVS sont si sombres que les économies obtenues grâce au relèvement de l'âge de la retraite des femmes doivent entièrement servir à l'assainissement de la prévoyance vieillesse étatique. Il n'est tout simplement plus possible de financer une nouvelle extension des prestations. Les mesures de compensation sont en outre contraires à la volonté populaire. La votation sur le projet Prévoyance vieillesse 2020 a en effet clairement montré que des mesures telles que le supplément de rente de 70 francs alors prévu n'accroissent pas les chances de succès d'un projet dans les urnes, mais le font au contraire échouer. C'est une erreur qu'il ne faut pas répéter.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Kurt Gfeller, vice-directeur, tél. 031 380 14 31, mobile 079 207 83 68

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.